



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION DES RESSOURCES ET  
DES COMPÉTENCES DE LA POLICE NATIONALE

DRCPN/SDFP/SEC/N° 13 / 054

Paris, le 05 JUIL. 2013

Monsieur le Secrétaire général,

En réponse à votre demande que vous avez rappelée en réunion de pré-comité technique du 4 juillet, je tiens à vous donner des éléments d'information sur deux mesures catégorielles qui doivent se mettre en œuvre en 2013 au profit du corps de commandement.

S'agissant de la modification des taux de l'ISSP applicables aux grades de capitaine et lieutenant de la police nationale qui vise à leur alignement sur ceux dont bénéficient les grades équivalents de la gendarmerie nationale, le projet de décret qui modifie en deux étapes ces taux (mi-année 2013 et 1<sup>er</sup> janvier 2014) est actuellement soumis au contreseing des différents ministres signataires.

En ce qui concerne la mise en place d'une indemnité de responsabilité et de performance (IRP), la direction générale de l'administration et de la fonction publique et la direction du budget ont été saisies dès le 12 décembre 2012 des projets de textes réglementaires. Plusieurs réunions techniques interservices et arbitrages interministériels sont intervenus afin de permettre à ce projet de se concrétiser et ont conduit la DRCPN à prendre en compte diverses évolutions demandées par la direction générale de l'administration et de la fonction publique les 13 mars, 7 juin et enfin le 1<sup>er</sup> juillet 2013, ce dernier envoi semblant répondre aux exigences. La DRCPN est actuellement dans l'attente de la réponse formelle de la direction générale de l'administration et de la fonction publique et de la direction du budget, indispensable à la présentation des textes au comité technique. D'ici à la mise en œuvre effective de cette IRP, le principe de la modulation de la prime de commandement continue à s'exercer.

Tels sont les éléments d'information que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments  
les meilleurs. *de très cordiaux*

**Monsieur Jean-Marc BAILLEUL**  
**Secrétaire général**  
**SYNDICAT DES CADRES**  
**DE LA SECURITE INTERIEURE**  
**55, rue de Lyon**  
**75012 PARIS**

Le préfet,  
directeur des ressources  
et des compétences  
de la police nationale

  
Hervé BOUCHAERT